

## Règlement du jeu concours Les Petits Bidons x Betty

### 1. Organismes

Le présent jeu-concours est organisé par Les Petits Bidons et Betty, désignés ci-après « les Organismes ».

### 2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

1 an de lessives, soit un total de 12 Lessives Les Petits Bidons au choix (format liquide ou en poudre) parmi la gamme proposée sur le site internet [www.lespetitsbidons.fr](http://www.lespetitsbidons.fr)

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le(a) gagnant(e).

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le(a) participant(e) recevra le lot en une fois.

### 3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu résident en France métropolitaine.

### 4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

### 5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 26/05/2021 et jusqu'au 03/06/2021.

Chaque personne pourra participer autant de fois qu'elle le souhaite.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le(a) participant(e) devra suivre les deux comptes Instagram suivants : @lespetitsbidons et @betty\_petitspandaszen et mentionner 2 ami(e)s en commentaire pour les inviter à participer au jeu concours.

### 6. Désignation des gagnants

Le(a) gagnant(e) sera déterminé de la manière suivante : tirage au sort.

## 7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 04/06/2021. Le(a) gagnant(e) sera contacté(e) directement par les Organisateur(s).

## 8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participant(e)s sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du / de la participant(e), de le(a) prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre charte de confidentialités pouvant être consultées sur ce site :

<https://lespetitsbidons.fr/pages/charte-de-confidentialite>

## 9. Responsabilités

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout(e) participant(e) de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu.

En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le(a) gagnant(e) et demeurerait acquis à la société organisatrice. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

## 10. Droits de propriété intellectuelle, littéraire et artistique

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

#### 11. Attribution de compétence et interprétation du règlement

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux Jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnant(e)s. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participant(e)s s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice.

Les participant(e)s sont soumis à la réglementation française applicable aux Jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.